

PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 19 mai 2015, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

Présents : Au total 39 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 2 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, ainsi que M. Calislar Fahrettin du Freiburger Nachrichten.

Présidence : M. Eddy Werndli, Syndic.

Procès-verbal : Hervé Mory, secrétaire.

Excusés : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Beat Weber, Léo Etter, Robert Brönnimann, Daniele Perrenoud, Jean-Daniel Mueller.

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Otto Hediger et Francine Chervet.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 1er mai 2015, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué une semaine avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2014
2. Comptes 2014
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Modification des statuts de l'Association du service de sapeurs-pompiers de la région de Morat, adhésion de la commune de Gempenach
4. Fusion, information
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2014

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat : approbation à l'unanimité.

2. Comptes

2.1 Fonctionnement

En préambule, le Syndic tient à relever que le Conseil communal s'était fixé comme priorité absolue le respect du budget. Ce qui a pu être fait. L'assainissement des finances est en bonne voie.

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information.

M. Rentsch ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va se concentrer sur les principales différences dans chaque chapitre. Les chiffres de sa présentation sont indiqués en milliers de francs et sont présentés sous forme de graphique. Il fait une parenthèse la question de la suppression du taux plancher de l'Euro.

Bilan 2014

Les dettes à long terme correspondent à 41% comme l'année passée. En contre partie, les biens, les installations et les prêts et participations représentent seulement 30%.

Il faut cependant aussi relever que la fortune de la commune figure au bilan avec pratiquement CHF 1.00 ! Dans les immeubles, l'Auberge figure avec seulement CHF 64' ! A part l'immeuble de l'Ancienne Poste 3 avec CHF 778', nous n'avons aucun immeuble dans les actifs.

En ce qui concerne les transitoires, M. Rentsch tient à relever que d'importants actifs transitoires sont toujours à juger avec prudence. Ce qui est important pour le bilan 2014 est qu'il n'y a pas eu de revenus estimés qui ne soient pas assurés. Pour les impôts, il n'y a que l'impôt à la source qui a été prévu en transitoire.

Cela signifie que nous ne devrions pas craindre de mauvaises surprises pour l'année suivante.

Réserves 2014

	Solde 31.12.2013	Augmentation	Diminution	Solde 31.12.2014
Réserves obligatoires				
Fonds des forêts	21'		21'	0'
Fonds des abris P.C.	601'			601'
Réserve de la Police du feu	31'		31'	31'
Réserve eau potable	139'	41'		180'
Réserve eaux usées (ARA)	97'	77'		174'
Réserve ordures	65'	26'		91'
Total	954'	144	52'	1'046'

Autres réserves				
Fonds de réserve entretien Ch. AF	154'	3'		157'
Fonds de réserve Drainages	10'			10'
Fonds de réserve imprévus	62'			62'
Fonds de réserve "Jenzer"	1'			1'
Fonds des forêts	0'	21'		21'
Réserve de la Police du feu	0'	66'		66'
Total	227'	90'		317'

Questions ? Il n'y pas de question, on passe à la suite.

Comptes de fonctionnement

Alfred Rentsch présente des graphiques indiquant les chiffres des comptes par rapport à ceux du budget d'une manière globale et ensuite pour chaque chapitre. Ces tableaux sont très explicites. Il commente ensuite les principaux éléments de chaque chapitre.

Chapitre 0 – Dépenses d'administration

Cette année également nous avons pu effectuer des économies où cela était possible. Les dépenses sont inférieures de CHF 17' par rapport au budget et de CHF 23' par rapport aux comptes 2013.

Chapitre 1 – Ordre public

Les participations à l'Association des pompiers Région Due sont inférieures CHF 24' du fait que diverses dépenses prévues par l'Association n'ont pas été réalisées. De plus, les recettes sont supérieures de CHF 39'.

Chapitre 2 - Formation

Dans le domaine de la formation, les dépenses ont été inférieures à celles budgétées. Dans tous les domaines les dépenses ont été inférieures à ce qui nous avait été communiqué pour le budget. Pour l'école enfantine, les coûts sont inférieurs de CHF 4' par rapport au budget; pour l'école primaire, CHF 50' de moins. De plus, le solde à payer pour 2013 était inférieur à ce qui a été prévu. Les participations pour le CO ont également été facturées par l'Association avec CHF 32' de moins que ce qui nous avait été communiqué pour le budget.

Chapitre 3 – Culture et loisirs

Dans le domaine culture et loisirs, les coûts sont inférieurs de CHF 14' que budgétés. Pratiquement dans tous les postes, des économies ont pu être réalisées. A l'exception des participations aux sociétés à but culturel. Ici, nous avons une participation supplémentaire au Murten Classics de CHF 2' et pour l'accueil du roi de la lutte suisse Sempach, une somme de CHF 1,3. Dépenses toutes deux non budgétées.

Chapitre 4 – Santé

Dans le domaine de la santé, les coûts sont plus élevés de CHF 30' que budgétés. Le principal élément à prendre en compte est l'augmentation par rapport au budget de CHF 10' de la participation au SPITEX.

Chapitre 5 – Affaires sociales

Une dépense supplémentaire de CHF 19' par rapport au budget est également à relever dans ce chapitre. Les aides sociales sont en 2014 de CHF 33' plus élevées que budgétées. Cependant, nous avons reçu du Service Social un remboursement extraordinaire pour 2014 de CHF 25'.

Chapitre 6 – Transports et communications

Egalement dans ce domaine, nous avons pu être en dessous du budget 2014, à savoir de CHF 28'.

Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement

D'une manière réjouissante, nous avons pu réaliser des réserves dans le domaine de l'eau potable de CHF 41'; dans le domaine de l'eau usée de CHF 77' et dans le domaine des déchets de CHF 26'.

Dans le domaine de l'aménagement, une mise à jour unique de CHF 30' a été faite. Il s'agit d'honoraires d'ingénieurs de 2006 qui jusqu'à présent ont toujours été mis en transitoire dans la comptabilité. Ces coûts d'ingénieurs sont dus à des études pour l'équipement Fin du Mossard Ouest. Nous allons cependant essayer d'intégrer ces coûts dans le cadre des

décomptes de participation de l'équipement Fin du Mossard Sud. Cependant, pour des raisons de sécurité au bilan, cette position a été éliminée.

Chapitre 8 – Economie

Dans le chapitre de l'économie les dépenses sont inférieures de CHF 8' par rapport au budget. De plus, nous avons reçu un remboursement de la CFHL pour 2013 qui n'était pas prévu.

Chapitre 9 – Finances et impôts

Pour l'impôt sur les prestations en capital, nous avons encaissé CHF 141' de plus que budgétés. En ce qui concerne les pertes sur débiteurs une mise à jour de CHF 31' a été effectuée. Cette somme était chaque année reportée depuis 2006. Ce montant correspondait à des débiteurs anciens, avant le nouveau système informatique, qui ont été mis à jour régulièrement, et dont le solde a été radié.

Il faut particulièrement relever que le caissier a estimé d'une manière prudente les impôts des années précédentes. Ainsi, le risque de remboursement d'impôts trop facturés est moindre. Ces mesures prudentes sont importantes. Nous en avons fait l'amère expérience en 2011, lorsque nous avons dû procéder à des remboursements d'impôts pour plus de CHF 1'000' et que la commune a failli, à cette occasion, se casser le cou.

Nous avons de plus du effectuer des amortissements supplémentaires. Les ventes de terrains en 2014 de CHF 176' ne peuvent pas être comptabilisées comme gains. Comme la valeur au bilan est de 1.00, nous ne pouvons amortir la position au bilan et nous devons, selon les directives du Service des communes, procéder à un amortissement supplémentaire.

L'entretien pour les bâtiments est de CHF 12' plus élevés que prévu au budget. Ceci avant-tout concerne l'Auberge communale qu'il a fallu remettre en ordre en vue de la remise des locaux pour les nouveaux tenanciers. Ceci a eu pour conséquences la réalisation de travaux de rénovation qui n'étaient pas prévus au budget.

Amortissements :

Le amortissement ont été comptabilisés tels que prévus au budget. CHF 346'451.00.

Résultat annuel

Le budget 2014 prévoyait un déficit de CHF 90'. Nous avons en fait réalisé un bénéfice de CHF 128'854.54'.

Est-ce que le Conseil communal avait établi le budget d'une manière incorrecte ou trop prudente ? Nous pouvons clairement le démentir. D'une part, nous avons encaissé des impôts imprévus sur les prestations en capital et d'une autre part, certaines dépenses liées avec les associations ou le canton n'ont pas été aussi élevées que prévues.

La volonté d'économie de la commune s'est manifestée dans les comptes annuels. Partout où cela était possible, les dépenses ont été réduites.

Cash flow

Le cash flow s'élève à CHF 834'.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

2.2 Investissement

Chaque investissement est présenté séparément en détail sous forme de tableau de la même forme que ce qui figure dans le libretto. Ils peuvent se résumer ainsi.

Comptes d'investissement 2014

Chapitre	Comptes 2014		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4. Santé	367'104.90	0.00	367'106.00	0.00
6. Transports et communications	108'073.65	0.00	157'000.00	0.00
7. Protection et aménagement de l'environnement	135'678.45	85'224.50	186'107.00	305'000.00
9. Finances et impôts	47'779.95	176'600.00	70'000.00	0.00
Total	658'636.95	261'824.50	780'213.00	305'000.00
Investissements nets		396'812.45		475'213.00

Alfred Rentsch clôt ainsi son rapport.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Ce rapport est lu en français par Mme **Isabelle König**. Il est projeté en même temps en allemand.

Le rapport de révision est basé sur la lettre de l'organe de révision Kramer & Isenring AG. Les exigences légales du canton ont été respectées. La commission financière relève le bon résultat de l'exercice 2014 qui boucle avec un bénéfice de CHF 128'854.54. Dans le chapitre de l'aide sociale l'impact sur les comptes est plus petit du fait d'un remboursement du service social. Pour ce qui est de la protection de l'environnement une planification avait été prévue en 2007 pour des dépenses d'ingénieurs à Fin du Mossard qui ont été amorties. Des réserves ont été effectuées dans les chapitres de l'eau, de l'eau usée et des ordures. Concernant ce dernier chapitre, la commission financière est d'avis qu'une réduction des tarifs peut être envisagée à l'avenir si un nouvel excédent de produit est atteint l'année prochaine. La commission financière préconise que le Conseil communal maintienne à l'avenir sa politique de dépenses avisée et un budget prudent. Le plan financier est à actualiser annuellement et sur lequel divers gros investissements sont déjà prévus (pompiers, ARA Muntelier).

La commission financière sur la base de la recommandation de l'organe de révision propose à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014.

Il n'y a pas de question l'on passe aux votes.

2.4 Approbation

Comptes de fonctionnement 2014: L'assemblée approuve avec 31 oui et sans avis contraire les comptes de fonctionnements 2014 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 128'854.54.

Comptes des investissements 2014 : l'assemblée approuve avec 31 oui et sans avis contraire les comptes des investissements 2014 qui bouclent avec un investissement net de CHF 396'812.45.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant.

3. Modification des statuts de l'Association du service de sapeurs-pompiers de la région de Morat, adhésion de la commune de Gempenach

La présentation de cet objet est assurée par Alfred Rentsch.

Le 21 mai 2014, la commune de Gempenach a déposé une demande écrite auprès de l'Association du service de Sapeurs-pompiers de la région de Morat pour demander son adhésion avec effet au 1er janvier 2015. La commune de Gempenach doit effectuer un versement de rachat à hauteur de sa quote-part dans le patrimoine de l'Association. L'adhésion de la commune de Gempenach dans l'Association du service de sapeurs-pompiers de la région de Morat a été approuvée par l'assemblée des délégués du 26 novembre 2014. Cela a pour conséquence une petite modification des statuts.

Art.1 al. 1, adaptation de la formulation

Les communes de Clavaleyres, Courgevau, Courlevon, Cressier, Galmiz, **Gempenach**, Greng, Meyriez, Montilier, Morat et Villars-les-Moines constituent une association de communes au sens des art. 109 ss. de la loi fribourgeoise du 25 septembre 1980 sur les communes (Loi sur les communes, Lco).

Art. 46 al. 2, adaptation de la formulation

L'annexe 1 et l'**annexe 2** des statuts **contiennent** les dispositions concernant l'envergure et les conditions de dédommagements versés par l'Association aux communes concernant le matériel que chaque commune apporte.

Le Conseil communal propose d'approuver les deux modifications des statuts de l'Association du service des sapeurs-pompiers de la région de Morat.

Questions : Il n'y a pas de question

Résultat du vote : l'assemblée accepte avec une large majorité et aucun avis contraire la modification des statuts de l'Association du service de sapeurs-pompiers de la région de Morat, suite à l'adhésion de la commune de Gempenach.

4. Fusion, information

La présentation de cet objet est assurée par Eddy Werndli.

Le 6 janvier 2015, nous avons eu une séance avec une délégation du Conseil communal de la Ville de Morat, soit avec M. le syndic Christian Brechbühl, Mme Etel Keller et M. Andreas Aebersold. Après avoir réalisé avec succès la fusion avec les Communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach, ceci avec effet au 01.01.2016, la commune de Morat nous demande d'attendre l'année 2018 pour entreprendre les négociations et avec, si entente, une réalisation pour le début 2021. Soit après la prochaine législature 2016 – 2021. La commune de Morat a relevé le fait qu'après une fusion l'expérience a montré qu'un immense travail administratif est nécessaire pour intégrer une nouvelle commune. Dans ce contexte, Morat précise que pour réaliser une fusion harmonieuse avec les quatre nouvelles communes, elle devra participer à un nouvel exercice important, ce qui lui exigera beaucoup de temps. Pour notre commune, ce temps nous est aussi nécessaire pour nous permettre d'assainir notre situation financière et réaliser d'importants travaux incontournables.

Questions : Il n'y a pas de question.

5. Divers

Le Syndic informe que le 24 avril 2015, la zone industrielle «Fin du Mossard Sud» d'une surface d'environ 35'000 m² a été inaugurée. Une première étude de planification date de mars 1985. Après plus de 30 ans d'études et de négociations un bel ouvrage a été réalisé avec l'aide des propriétaires. De nouvelles PME vont pouvoir s'installer dans ce secteur. Il est bon de relever que plusieurs parcelles ont déjà fait l'objet d'études d'implantation et nous sommes persuadés que les entreprises qui vont s'implanter vont créer une plus-value, soit de nouvelles places de travail et une valeur ajoutée pour notre commune. Le Conseil communal tient à remercier l'hoirie de M. Emil Bula, ainsi que l'hoirie de M. Fritz Schwab, propriétaires, qui ont participé activement et positivement à cette réalisation.

La discussion est ouverte.

M. Roland Tinguely intervient au sujet des employés de la voirie suite à des rumeurs de longues dates qui circulent à leur sujet. Ces rumeurs le font douter quant à l'efficacité et au rendement de ces collaborateurs. A ce sujet, il émet quelques réflexions et questions concernant la gestion de ces collaborateurs.

- Qui est responsable de ces collaborateurs ?
- Existe-t-il un cahier des charges précis concernant ces collaborateurs ?
- Comment et par qui sont planifiés les travaux à exécuter ?
- Comment et par qui sont contrôlés les rapports journaliers par rapport aux travaux effectués ?
- Existe-t-il des entretiens de qualification annuelle avec des buts et des objectifs précis à atteindre ?
- Quelles sont les mesures éventuelles prévues si ces buts et objectifs ne sont pas atteints ? (avertissement, réduction de salaire ou, lors de mauvaise volonté ou manque de motivation de la part du collaborateur, pourquoi pas un licenciement) ?
- Existe-t-il un cahier de contrôle des courses journalières des véhicules communaux avec des détails des déplacements ?

Il demande au Conseil communal et au responsable de ces collaborateurs plus d'autorité et de fermeté concernant la gestion du personnel de la voirie. Il attend en outre plus d'informations concernant l'engagement du nouveau collaborateur. **Eddy Werndli** répond que le CC est conscient du problème qui est récurant. Des problèmes ayant déjà été constatés il y a 15 ans avec les employés de la voirie. Un nouvel employé sera engagé pour le début de l'année prochaine, suite à la retraite de M. Charles Rohrbach. Le Conseil communal va édicter des conditions d'engagement et remettra à jour le cahier des charges. Des mesures ont été prises telles que réprimandes, pas d'augmentation de salaire. Des rapports journaliers sont demandés. Pour ce genre de fonction, il faut des gens de confiance. Le Conseil communal va mettre les choses au point avec le nouvel employé afin de pouvoir partir sur des nouvelles bases saines.

M. Roland Tinguely dit que l'on ne peut pas laisser aller les choses durant plusieurs années. **Eddy Werndli** relève que dans d'autres communes, il y a aussi des problèmes avec les employés de la voirie. Tout contrôler n'est pas possible.

M. Walter Tschirren soutient l'intervention de M. Roland Tinguely et il estime temps de prendre les choses en main.

M. Alfred Rentsch constate que plusieurs citoyens ont des griefs bien précis à l'encontre des employés de la voirie et ceci depuis longtemps. Il est alors étonné que les réclamations ne sont faites que maintenant. Il relève aussi que ce n'est pas facile de donner le congé à des personnes qui ont plus de 60 ans, voir proche de la retraite. Il comprend néanmoins l'intervention de M. Tinguely.

M. Eddy Werndli répète que le Conseil communal est conscient de la situation et qu'il va dès lors mettre les choses au point dans le cadre de la nouvelle candidature.

M. Otto Hediger relève le travail de décoration que les bénévoles effectuent entre autre au giratoire. Pour assurer leur sécurité, il serait judicieux d'aviser les automobilistes par la pose de triopans et aussi que les personnes soient équipées de gilets réfléchissants. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Le Syndic clôt cette assemblée à 21.15 h. en invitant les personnes présentes à tout de même partager le verre de l'amitié malgré le fait que le restaurant soit fermé.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

le secrétaire :

Eddy Werndli

Hervé Mory